



19/09/2018

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE PRINTEMPS DES CLUBS DE L'OISE DU VENDREDI 18 MAI 2018 A ESTREES ST DENIS

CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

A.S. ALLONNE, F.C. AMBLAINVILLE SANDRICOURT, U.S. ANDEVILLE, U.S. ATTICHY, C.S. AVILLY ST LEONARD, U.S. BALAGNY ST EPIN, U.S. A.S. BEAUVAIS OISE, AS PTT BEAUVAIS, U.S.C. DES PORTUGAIS DE BEAUVAIS, FC ST JUST DES MARAIS BEAUVAIS, BEAUVAIS UNITED COMMUNEAUX, U.S. DE BEUVRAIGNES, ALERTE S. BORNEL, F.C. DE BRENOUILLE, U.S. BRESLOISE, U.S. BRETEUIL, J.S. BULLES, O.C. DE BURY, R.C. CAMPREMY, CANLY FOOTBALL CLUB, F.C. CAUFFRY, F.C. CHAMBLY THELLE, U.S. DE CHANTILLY, C.S. CHAUMONT EN VEXIN, U.S. CHEVRIERES GRANDFRESNOY, U.S. CHOISY AU BAC, U.S. CIRES LES MELLO, F.C. CLAIROIX, UNITED FUTSAL CLERMONTOIS, ENT.S. DE COMPIEGNE, A.F.C. COMPIEGNE, F. C. CONCHY BOULOGNE, A. DES ANTILLAIS DE CREIL, A. DES F.C. DE CREIL, E.F.C. DIEUDONNE PUISEUX, A.S. ELINCOURT, U.S. ESTREES ST DENIS, U.S. ETOUY, U.S. FOUQUENIES, U.S. FROISSY, GOINCOURT S.L., U.S. GOUVIEUX, A. S. FUTSAL GOUVIEUX, PSM COMMUNEAUX PONT STE MAXENCE, GRANDVILLIERS A.C., F.C. GUIGNECOURT, C.S. HAUDIVILLERS, HERMES BERTHECOURT A.C., JEUNESSE SPORTIVE AGGLO COMPIEGNE LA CROIX ST OUEN, AS LA DRENNE VILLENEUVE LES SABLONS, A.S. LA NEUVILLE EN HEZ, F. C. LA NEUVILLE ROY, F.C. DE LA NEUVILLE ROY, A.S. LA NEUVILLE S/OUDEUIL, AM.J. LABOISSIERE EN THELLE, F.C. LAGNY PLESSIS, AM.S. LAIGNEVILLE, U.S. LAMORLAYE, S.C. LAMOTTE BREUIL, A.S. LAVERSINES, C.S.ML DE MESNIL EN THELLE, F.C. LE MEUX, U.S. PLESSIS BRION, FOY.RUR. LES AGEUX, F.C. LIANCOURT CLERMONT, U.S. LIEUVILLERS, F.C. LONGUEIL ANNEL, FOOTBALL CLUB DE LONGUEIL SAINTE MARIE, A. S. DE Maignelay Montigny, A.S. DE MAREUIL SUR OURQ, U.S. MARGNY LES COMPIEGNE, U.S. MERU SANDRICOURT, A.S. ST HILAIRE MILLY S/THERAIN, J.S. MOLIENS, A.S. MONCHY ST ELOI, AM.S. MONTCHEVREUIL, A.S. MONTMACQ, U.S.NANATEUIL F.C., F.C. NEUILLY CAMBRONNE, A.S. NOAILLES-CAUVIGNY, U.S. NOGENT, F.C. NOINTEL, A.S. NOYERS ST MARTIN, F. C. JEUNESSE NOYON, U. S. ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE, ET. S. ORMOY DUVY, U.S. PIERREFONDS, A.S. PLAILLY, U.S. PONT STE MAXENCE, A.S. PONTPOINT, A.S. RAVENEL, ET.S. REMY, ST. RESSONS S/MATZ, U.S. RIBECOURT, A.S ROCHY CONDE, A.S. DU MULTIEN, F.C. RURAVILLE, U.S. MUNICIPALE SENLIS, ATHLETIC FUTSAL CLUB DE SENLIS, SP.C. COMMUNAL SERIFONTAINE, AM.S. SILLY LE LONG, S.C. SONGEONS, F.C. FONTAINETTES ST AUBIN, U.S.R. SAINT CREPIN IBOUVILLERS, S.C. ST JUST EN CHAUSSEE, U.S.ENT. ST LEU D'ESSERENT, U.S. ST MAXIMIN, A.S ST REMY EN L'EAU, AM.S. ST SAUVEUR, F.C. ST SULPICE, U.S. STE GENEVIEVE, E.S. THIERS SUR THEVE, J.S. THIEUX, A.S. THOUROTTE, F.C. TILLE, TRICOT O.S., AMICALE DE FLEURY - TRIE CHATEAU, S. C. LES MARETTES, ENT.S. VALOIS MULTIEN, A.S. VERDEREL LES SAUQUEUSE, A.S. VERNEUIL EN HALATTE, E.C VILLERS/BAILLEUL, ET. S. C. DE WAVIGNIES.

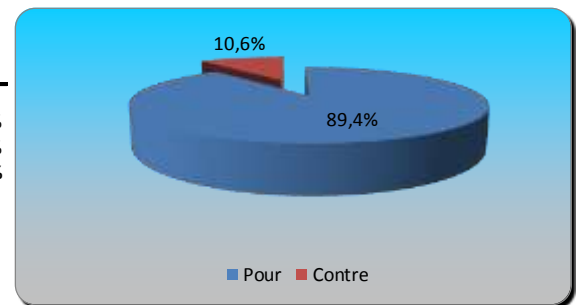


202 clubs au total : 111 clubs présents ou représentés, 91 clubs absents.
Total des voix des clubs : 1214 voix, 751 voix présentes ou représentées. Quorum atteint.
Majorité : 376 voix

1) Approbation du P.V des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 14 Octobre 2017

2.) QUESTION 1 : Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Octobre 2017. (choix multiple)

	Réponses	
Pour	76	89,41%
Contre	9	10,59%
Totaux	85	100%



2) ALLOCUTION DU PRESIDENT DELEGUE

Mesdames et Messieurs les représentants des clubs Isariens, permettez-moi de vous saluer.

Je remercie pour leur présence et leur soutien à notre District

Monsieur le Maire de la Ville d'Estrées St Denis de nous recevoir dans cette magnifique salle si généreusement mise à notre disposition.

Monsieur Jean Desessart, représentant du Conseil Département

Monsieur Bruno Brongniart, Président de la Ligue de Football des Hauts de France

Monsieur Bernard Colmant, Secrétaire Général de la Ligue de Football des Hauts de France

Monsieur Pascal Poidevin , Président du District de l'Aisne

Monsieur Marcel Glavieux, Président du District de la Somme

Nous avons les excuses pour leurs absences de Messieurs Michel Gendre, Président Délégué de la LFHF, Georges Flouret, Président du District de la Côte d'Opale, Jean Louis Gamelin, Président du District de l'Artois, Cédric Bertromieux, Président du District des Flandres tous retenus par diverses obligations

Cette Assemblée Générale que j'ai l'honneur d'ouvrir est particulière car elle est en partie électorale puisqu'il faut élire un nouveau membre du Comité de Direction. Vous aurez également à vous prononcer sur l'élection du Président de notre District poste laissé vacant suite au décès d'André Flamant.

Cette Assemblée Générale était nécessaire avant fin juin de façon à vous prononcer par vote sur la refonte des compétitions jeunes adoptée en première lecture par les clubs concernés au mois de février mais devant être adoptée en seconde lecture par l'ensemble des clubs. S'ajoutera un vote pour des avenants à certains règlements

Avant de clore la première partie de cette intervention, je souhaiterais que l'on consacre tous ensemble un peu de temps à un recueillement pour ceux qui nous ont quittés depuis notre dernière AG et particulièrement pour trois personnes qui ont marqué le Football Isarien

André Flamant, Président du District de l'Oise



Walter Luzi, Fondateur du club du FC Chambly
Mario Teixeira, Fondateur du club de l'ES Compiègne

Merci pour que ce recueillement soit sous forme d'applaudissements

Je déclare l'Assemblée Générale du District Oise de Football ouverte.

3) PRESENTATION DES NOUVEAUX REGLEMENTS FEDERAUX ET DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS JEUNES ET FUTSAL DU DISTRICT

Il est fait une présentation simplifiée des nouveautés de la saison au niveau des Règlements Fédéraux ainsi que pour les nouveaux règlements du District qui vont être soumis ce jour à l'approbation des clubs. Les textes complets de ces propositions sont parus sur le site du District.

Modifications Fédérales

1 -Contrôles des licences (Article 141).

1. Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

2. En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 1 de ce règlement, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre **la liste de ses licenciés comportant leur photographie**, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit **du document et le** transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Le cas échéant, pour les joueurs sous contrats L.F.P., le club présente la liste des joueurs concernés ou leurs licences dématérialisées, qu'il imprime depuis le logiciel Isyfoot.

Si un joueur ne présente pas sa licence, **(via l'outil Footclubs Compagnon ou la liste des licenciés du club)**, l'arbitre doit exiger :

-une pièce d'identité comportant une photographie ou la copie de cette dernière si elle permet d'identifier le joueur concerné, la copie d'une pièce d'identité étant toutefois considérée comme une pièce d'identité non officielle,

-la demande de licence avec la partie relative au contrôle médical dûment complétée dans les conditions de l'article 70 des RG de la FFF ou un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur, et comportant le nom du médecin, la date de l'examen médical et sa signature manuscrite.

2 –La Participation des joueurs U13 à U19 en Catégories inférieures (Article 167)

La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux a précisé dans un procès-verbal du 28 mars 2018 la notion d'équipe supérieure :

«la notion d'équipe supérieure doit s'entendre de l'équipe engagée dans une compétition de niveau hiérarchique supérieur à laquelle un joueur peut participer sans avoir à justifier d'une autorisation médicale de surclassement.»

A titre d'exemple :

Un joueur U 17, lorsqu'il participe au Championnat U 17 Ligue, évolue dans une équipe supérieure par rapport à celle engagée en Championnat U 18 District puisqu'il peut participer à ces deux compétitions sans surclassement, l'article 167.2 des Règlements Généraux lui étant alors applicable,



Un joueur U 16, lorsqu'il participe au Championnat U 17 Ligue, n'évolue pas dans une équipe supérieure par rapport à celle engagée en Championnat U 18 District puisqu'il ne peut participer à cette dernière compétition qu'au moyen d'un surclassement, l'article 167.2 des Règlements Généraux ne lui étant alors pas applicable,

La CFRC confirme que la création de compétitions ouvertes à des joueurs de catégories d'âge différentes selon qu'il s'agit de Championnats de Ligue ou de District, peut soulever de nombreuses problématiques qu'il apparaît nécessaire de bien appréhender et, le cas échéant, de réglementer,

La CFRC estime ainsi qu'il convient notamment de préciser expressément dans les Règlements de la Ligue et des Districts les équipes devant éventuellement être considérées comme supérieures à une équipe évoluant dans un Championnat de District, au regard des dispositions restreignant la participation dans une équipe inférieure de joueurs ayant participé à une rencontre avec une équipe supérieure de leur club.

Modifications du District Oise de Football (DOF)

1 -Arbitrage par les très jeunes arbitres officiels (Décision Comité de Direction du 20/02/2018) du Football Animation en U11.

Si l'arbitre officiel désigné est absent et/ou blessé, il est fait appel, dans l'ordre suivant à :

- un arbitre officiel dit «très jeune arbitre», âgé de 13 ou 14 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, du club recevant, n'étant pas déclaré indisponible pour l'arbitrage auprès de la CDA,
- un arbitre officiel dit «très jeune arbitre», âgé de 13 ou 14 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours, du club visiteur, n'étant pas déclaré indisponible pour l'arbitrage auprès de la CDA,
- un arbitre officiel neutre présent dans le stade, après accord d'un membre de la CDA.
- l'arbitre auxiliaire du club recevant
- l'arbitre auxiliaire du club visiteur

En cas d'absence, des 5 personnes précitées, la direction de la rencontre est confiée obligatoirement par tirage au sort à une des 2 personnes majeures et licenciées appartenant aux clubs en présence et dont la licence est en conformité avec le Règlement Particulier de la Ligue.

Dans le cas où aucun arbitre officiel n'est convoqué, les dispositions précédentes sont applicables de façon obligatoire. L'absence de l'arbitre officiel n'est pas un motif valable pour la remise d'un match.

Rappel du vote des clubs le 21 Octobre 2017

2 -Règle des deux niveaux d'écart et impacts sur le District Oise de Football

1. La LFHF organise un championnat Seniors :

- National 3 (N3)
- Régional 1 (R1)
- Régional 2 (R2)
- Régional 3 (R3)

2. Les équipes réserves ou inférieures des clubs peuvent participer aux championnats de ligue, à la condition qu'il existe deux niveaux d'écart avec l'équipe hiérarchiquement supérieure.

3. En conséquence, si l'équipe supérieure évolue en championnat Régional 2 (R2), l'équipe immédiatement inférieure pourra évoluer au maximum dans le championnat Départemental 1 (D1).

4. De même, si l'équipe supérieure évolue en championnat Régional 3 (R3), l'équipe immédiatement inférieure pourra évoluer au maximum dans le championnat Départemental 2 (D2). Cette mesure n'interviendra qu'à l'issue de la saison 2018/2019.



5. Par contre, si l'équipe supérieure évolue dans le championnat Départemental 1 (D1), l'équipe immédiatement inférieure pourra évoluer au maximum dans la division directement inférieure, soit le championnat Départemental 2 (D2).

3 -Règle des engagements d'équipes de jeunes.

Rappel de l'article 2 des Championnats Ligue Jeunes 2018/2019 :

Un club ne peut engager 2 équipes dans une même catégorie en championnat de ligue. La date limite des engagements est fixée, pour chaque saison, au 15 Juillet au plus tard.

En conséquence, les règlements des Championnats jeunes à 11 du DOF prévoient de faire accéder le deuxième, voire le troisième d'un Championnat D1 si le club premier ou les deux premiers clubs disposaient déjà d'une équipe en Ligue dans la même catégorie.

Exemple : Une équipe «B», championne U15 D1 ne pourrait accéder au Championnat U16 R2, si son équipe supérieure «A» évoluait en U16 R1 ou en U16 R2.

4 –Modification du calendrier des compétitions.

L'article 11 du Règlement Général du Football pratiqué à 11 est modifié ainsi :

«Toute modification de la date et/ou de l'heure de la rencontre et de la désignation du terrain doit être obligatoirement demandée aux commissions compétentes, **10 jours** au moins avant la rencontre, appuyée de l'accord préalable des deux clubs via Footclubs. »

5 -Délais d'appel pour les rencontres de coupe (Décision Comité de Direction du 20/02/2018).

L'article 11 alinéa D du Règlement Particulier du DOF est complété de la phrase suivante :

«Ce délai d'appel est réduit à 2 jours pour toute contestation d'une décision visant l'organisation ou le déroulement de l'une des différentes Coupes du District.»

6 -Suspension d'un club et effets (Décision Comité de Direction du 20/02/2018).

L'article 18 du Règlement Particulier du DOF a été introduit le 20 février 2018 :

En application des articles 151 du Règlement particulier de la Ligue des Hauts de France d'une part, et 233 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football d'autre part, il a été décidé:

Tout club n'ayant pas acquitté les sommes dues au District Oise de Football dans le délai qui lui a été imparti, acté par la Mise en Demeure du Trésorier du DOF transmise par lettre recommandée et/ou par courrier électronique à l'adresse électronique officielle sécurisée du club, est suspendu tout ou partie jusqu'à règlement intégral des dites sommes.

La levée de la suspension ne sera effectuée pour la rencontre officielle suivante que lorsque le club suspendu tout ou partie au titre de l'alinéa 1 aura acquitté l'intégralité de sa dette au moins trois jours avant la date de la rencontre. A l'issue de l'étude du dossier financier effectuée par le Comité de Direction et/ou le bureau de Direction, toute ou partie des équipes du club seront déclarées suspendues; dans tous les cas de figure, l'équipe Seniors «fanion» sera obligatoirement suspendue. Toutes les équipes d'un club déclarées suspendues ne peuvent prendre part à aucune rencontre officielle (matches et/ou plateaux) et sont considérées comme forfait pour toutes les rencontres qu'elles auraient eu à disputer pendant le temps de la suspension. Elles ne peuvent en outre disputer aucune rencontre amicale avec des équipes d'autres clubs. Ces forfaits se cumulent avec les éventuels autres forfaits constatés précédemment et peuvent engendrer la mise en situation de forfait général d'une ou plusieurs équipes du club suspendu.

Le club ayant des équipes suspendues ne peut être représenté aux réunions de la Fédération, de la Ligue des Hauts de France et du District Oise de Football. En outre, durant le temps de cette même suspension, le club ne peut participer à aucun vote ou consultation organisés par



la Fédération, la Ligue des Hauts de France et du District Oise de Football, ni encore présenter un vœu auprès de ces mêmes instances.

7 –Règlement du football Animation.

- . Prise en compte du football pratiqué à 4 en U6 et U7.
- . Nouvelles règles de jeu applicables au gardien de but.
- . Arbitrage par de jeunes officiels en U11.
- . **Règlement Général du Football Animation soumis au vote de l'Assemblée Générale,**
- . **Règlement du Challenge départemental U13 soumis au vote de l'Assemblée Générale.**

8 –Règlement des compétitions des compétitions jeunes à 11.

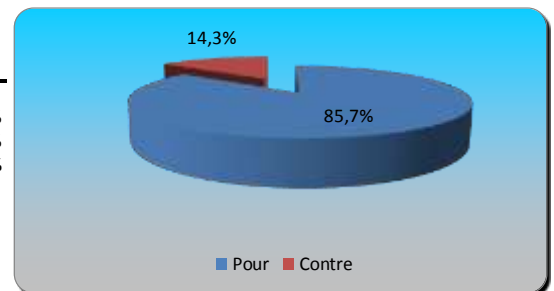
- . Prise en compte des règles de surclassement (167 RG -FFF) dans le Règlement Général du Football pratiqué à 11 (Article 29 bis) et dans l'article 38 du Règlement général des Coupes du DOF.
- . Règlement des championnats jeunes :
- . Création d'un championnat U14,
- . Refonte des championnats U15 et U18.
- . Règlement des coupes jeunes :
- . Modification des restrictions de participation en coupe du Conseil Départemental.
- . **Règlement Général du Football Pratiqué à 11 soumis au vote de l'Assemblée Générale,**
- . **Règlement Général des Coupes du DOF soumis au vote de l'Assemblée Générale,**
- . **Règlement Particulier des Championnats jeunes à 11 soumis au vote de l'Assemblée Générale,**
- . **Règlement Particulier des Coupes de jeunes soumis au vote de l'Assemblée Générale.**

Modifications du District Oise de Football (DOF)

Vote des règlements du Football des Jeunes (Animation et Jeunes à 11).

3.) QUESTION 2 : Nouveaux règlements concernant les compétitions jeunes du District Oise de Football. (choix multiple)

	Réponses	
Pour	78	85,71%
Contre	13	14,29%
Totaux	91	100%



Ce vote regroupe les textes modifiés des :

- . **Règlement Général du Football Animation,**
- . **Règlement du Challenge départemental U13,**
- . **Règlement Général du Football Pratiqué à 11,**
- . **Règlement Général des Coupes du DOF,**
- . **Règlement Particulier des Championnats jeunes à 11,**
- . **Règlement Particulier des Coupes de jeunes .**

9 –Règlement des compétitions de Futsal.

- . Règlement Général du futsal :
- Article 10 -Horaire des rencontres (cas d'un club sans créneau de gymnase),
- Article 13 -Durée du match et prolongation en Coupe Oise Futsal,
- Article 16 -Délai de transmission de la FMI (Jour du match à minuit),



Article 20 -Numérotation des joueurs,

. Règlement des Championnats du futsal :

Article 04 -Composition du Championnat D1,

Article 05 -Composition du Championnat D2,

Article 08 -Accession en Ligue R2,

Article 11 -Horaire des rencontres (cas d'un club sans créneau de gymnase),

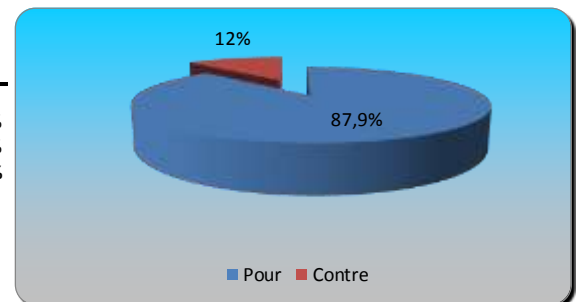
. Règlement des Coupes du futsal :

Article 04 -Durée du match et prolongation en Coupe Oise Futsal.

QUESTION 3 : Nouveaux règlements concernant les compétitions futsal du District Oise de Football.

4.) QUESTION 3 : Nouveaux règlements concernant les compétitions futsal du District Oise de Football. (choix multiple)

	Réponses	
Pour	73	87,95%
Contre	10	12,05%
Totaux	83	100%



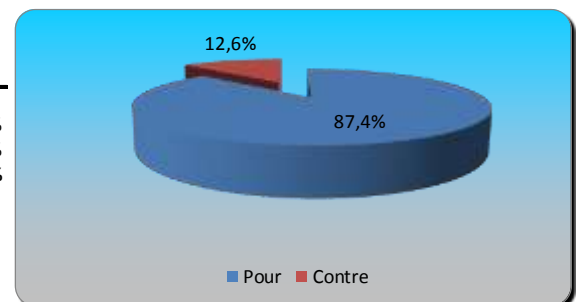
4) ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION DU D.O.F.

Suite au décès de M. André FLAMANT et à la démission de Mme Carole DOUGE, le D.O.F. a reçu la candidature de M. Jordan FELTESSE afin de devenir membre du Comité de Direction du District au titre général. La Commission de Surveillance des opérations électorales a donné le 27 Avril 2018 un avis favorable concernant cette candidature et a certifié qu'elle respecte bien les différentes dispositions des statuts du District.

Les représentants des clubs procèdent à l'élection d'un membre du Comité de Direction du D.O.F.

5.) QUESTION 4 : Élection de Monsieur Jordan FELTESSE au Comité de Direction du District Oise de Football. (choix multiple)

	Réponses	
Pour	76	87,36%
Contre	11	12,64%
Totaux	87	100%



5) INTERVENTION DE LA COMMISSION DE COMMUNICATION D'INFORMATION ET DE FORMATION

La Formation

- De nouvelles perspectives avec l'intégration de la Ligue des Hauts de France
- Toujours plus de formations techniques
- Mais aussi d'autres formations pour améliorer la vie des clubs

Des formations vont être dispensées et proposées aux dirigeants, aux accompagnateurs et aux parents afin de les accompagner dans l'apprentissage, la connaissance des règles et répondre aux exigences de notre sport.



Etre mieux formé pour mieux comprendre

5 modules seront proposés :

- Connaissance de l'association
- Gestion de club, gestion de projet
- Fonction employeur
- Gestion et ressources financières
- Communication

Jusqu'à présent nous communiquons à travers : un site web, des mails, des réunions, un journal électronique hebdomadaire.

Maintenant

En plus de notre communication traditionnelle les réseaux sociaux doivent-nous donner de l'interactivité pour être plus proche du terrain et de nos licenciés.

Nous avons changé de logo.

Mise en place d'un nouveau format de journal électronique.

Faire des réunions d'informations plus interactives via Skype ou Whatsapp par exemple.

Organiser des évènements rassembleurs

Etre plus actifs sur les réseaux sociaux

Conclusion

Mais pour cela nous avons besoin de ressources pour participer à ces commissions

Si tu es une femme, un homme, que ces sujets t'intéressent et que tu veux t'investir dans l'évolution du DOF :

Envoie tes noms prénoms, n° de téléphone, adresse mail, et indique Formation et/ou

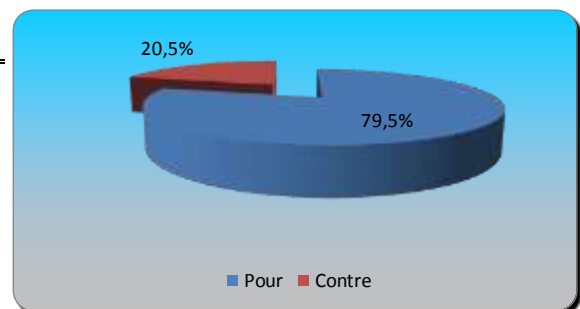
Communication à : secretariat@oise.fff.fr

6) Election du Président du District

Le nouveau Comité de Direction du D.O.F. propose à l'Assemblée Générale la candidature de M. Claude COQUEMA comme Président du District Oise de Football. Le résultat du vote des clubs est le suivant :

6.) QUESTION 5 : Élection du nouveau Président du District. (choix multiple)

	Réponses	
Pour	66	79,52%
Contre	17	20,48%
Totaux	83	100%



M. Claude COQUEMA est élu Président du District Oise de Football pour deux ans (fin de l'olympiade).

7) ALLOCUTION DU PRESIDENT

MERCI !

Merci au Comité de Direction de m'avoir fait confiance mais également

Merci à vous les clubs de m'avoir élu comme Président, c'est une grande marque de confiance et il m'appartient d'en être digne.



Un merci particulier à Jacques Gros qui en 1994 m'a intégré dans la Commission du Football à l'époque corporatif

Quand j'ai commencé à écrire mon allocution, j'ai eu une interrogation : que ferai-je en cas de défaite, comment j'occuperai mes journées ? Heureusement, cette question restera sans réponse pour ma part.

Aujourd'hui, notre District fait partie intégrante d'une grande Ligue, la troisième au niveau national avec 232 000 licenciés ; notre district étant en 4^{ème} position en ce qui concerne le nombre de licenciés 30 585 pour 205 clubs. Certes, nous devons trouver notre place au sein de cette Ligue mais également faire valoir nos idées et notre représentativité. Tout n'est pas abouti mais travaillons en concertation avec les 6 autres Districts et la Ligue.

S'il faut dresser un pré-bilan de la saison 2017/2018, il nous faut retenir quelques points importants :

- Une longue période hivernale (5 mois) qui par des circonstances climatiques particulières ont perturbé considérablement nos compétitions et ainsi prolongé celles-ci jusque fin juin. Indéniablement, il nous faudra réfléchir à modifier notre réflexion sur les procédures à engager pour nos calendriers, sachez que nous y travaillons et que vos idées seront les bienvenues
- La discipline : un point noir car on constate des faits assez graves où les valeurs que nous devons véhiculer sont souvent malmenées. Il nous faut combattre sans aucune tolérance ces manquements, ces incivilités et des consignes ont été données en ce sens
- Une réorganisation de notre fonctionnement pour répondre aux besoins d'un District tourné vers l'avenir, plus moderne, plus novateur, plus en adéquation avec les outils informatiques et numériques que nous impose l'évolution technique des moyens mis à notre disposition.
- De nouvelles commissions : Règlements & Statuts, Délégués, Pratiques Diversifiées
- Charte de bonne conduite des commissaires et bientôt des clubs
- Fiche de poste en cours pour les salariés et bilan de compétence
- Nouveau logo
- Une journée d'accueil des clubs à Cauffry le 16 juin 2018 pour la distribution de ballons des finances solidaires, de l'opération mille ballons et une tablette offerte à chaque club.

La Communication

Comme vous l'a évoqué précédemment Christophe Bedin l'amélioration de notre communication qui verra dès septembre un nouveau journal numérique avec des pages spéciales arbitrage, Futsal, Féminine, des reportages, des actions clubs, la mise en valeur du bénévolat ; ce journal sera le vôtre et l'équipe de rédaction vous sollicitera. Terminé les extraits de PV qui paraissent déjà sur notre site et font doublons.

La formation

Les modules de formation : c'est notre District qui organise le plus de module de formation au sein de la Ligue ; la nouvelle organisation des inscriptions qui se veut être centralisée par la Ligue entraînera un surcoût de 15 euros ; le District conscient que cette somme pourrait ralentir vos efforts de formation, prendra en charge cette différence. La Ligue a également mis en place un panel de formations pour les dirigeants par le biais de l'IR2F et je vous invite à y



participer activement ; ces formations sont aidées par des bons de 25 euros.

Le bénévolat

Nous devons et c'est notre devoir de vous honorer ; le District à cet égard envisage une soirée festive où le bénévolat sera récompensé et valorisé ; ceci en fin d'année.

Développer nos diverses pratiques

- Organiser des journées dédiées au football Loisir, au Futsal et dans ce domaine créer des compétitions Futsal Hivernal pour les U13, U15 et aussi développer les compétitions féminines Futsal à tous niveaux sans oublier les jeunes d'U6 à U12
- Signer des conventions avec des salles privées comme Footmax pour y organiser des rassemblements notamment féminins et permettre aux clubs des tarifs préférentiels si besoin.
- Intensifier nos actions sur le Football Féminin avec un objectif de 1000 licenciés (885 actuellement) pour la Coupe du monde Féminine 2019 que nous appellerons CAP 1000 Féminin

Pour ne pas faire trop long car sinon en Octobre 2018 à la prochaine AG, je n'aurai plus grand chose à vous dire et sachant qu'un buffet vous est proposé à la fin de cette AG. Je sais que je peux compter sur une équipe solide que ce soit le Comité de Direction, les Salariés, les membres de Commissions et le corps arbitral. Cependant, il est nécessaire de savoir que je considère Notre District comme un centre de gestion, d'organisation, de proposition tourné vers les clubs et non le contraire. Vous êtes notre raison d'exister ; le District est le vôtre et votre participation sera toujours la bienvenue pour contribuer à le faire évoluer.

Pour conclure, la dématérialisation est encours notamment pour les licences en renouvellement, celle-ci s'avère inévitable ; les réseaux sociaux sont vecteurs de communication accrus, en live ; cependant, ces réseaux ne doivent pas être un défouloir malsain caché derrière un écran qu'est par exemple Facebook.

Merci à toutes et à tous de servir bénévolement notre sport qu'est le football.

Mardi 22 mai 2018 18h00 aura lieu à Chauny (un match international U16 entre L'Allemagne et la France. Nous en profitons pour remercier le club de Senlis pour le prêt de ses installations sans oublier les clubs de Compiègne et Chevières Grandfresnoy qui répondent favorablement comme l'an passé à accueillir des sélections.

Place à la Coupe du Monde 2018 en Russie et Bientôt la Coupe du Monde Féminine 2019 en France et soyons supporters et fiers de nos équipes nationales.

Je vous souhaite une excellente soirée et déclare cette assemblée générale close.

Le Président Délégué

Claude COQUEMA

La Secrétaire Générale

Nathalie DEPAUW